

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation des conseillers : 31 août 2017

La séance est ouverte à 20H30

Membres du Conseil absents excusés : MM. ORY, DELABARRE, PASQUETTE, JOUQUAND

Secrétaire de séance : M.VACHER

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2017.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2016-2017 : ECOLE PUBLIQUE DE ROMAGNE

Le Conseil Municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour 3 enfants de Billé scolarisés à l'école publique de Romagné en classe maternelle (1) et élémentaire (2) (après abattement de 20% en tant que Commune de Fougères Agglomération) :

- **Ecole publique de Romagné :**
 - 1 enfant en maternelle x 1 065.18 € =1 065.18 €
 - 2 enfants en primaire x 246.69 € =493.38 €
 -
 - TOTAL.....1 558.56 €**

MARCHE VESTIAIRES DE FOOTBALL : AVENANT 1 AU LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES

En raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise HUET TIERCIN un avenant au Lot « Menuiseries extérieures » d'un montant de **2 301.00 € HT**, soit **2 761.20 € TTC** est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°4 du marché était de 22 390.00 € HT.
Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **24 691 € HT**, soit **29 629.20 € TTC**.

Marché de base	22 390.00 € HT
Avenant n° 1	2 301.00 € HT
Nouveau montant du marché	24 691.00 € HT

Les travaux consistent principalement à la mise en place d'un organigramme de clés sur portes métalliques, de signalétiques, d'idéogrammes et d'adhésifs (cumulés avec une moins-value sur le retrait d'une entrée d'air de ventilation, de signalétiques et de cylindres).

MARCHE VESTIAIRES DE FOOTBALL : AVENANT 1 AU LOT 9 PLOMBERIE-VENTILATION

En raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise PERRINEL un avenant au Lot « Plomberie-Ventilation » d'un montant de **614 € HT**, soit **736.80 € TTC** est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°9 du marché était de 31 885.46 € HT.
Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **32 499.46 € HT**, soit **38 999.35 € TTC**.

Marché de base	31 885.46 € HT
Avenant n° 1	614.00 € HT
Nouveau montant du marché	32 499.46 € HT

Les travaux consistent principalement par le remplacement de grilles d'entrée d'air autoréglables par des grilles de ventilation naturelle.

MARCHE VESTIAIRES DE FOOTBALL : AVENANT 2 AU LOT 1 GROS ŒUVRE-AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

En raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise COREVA (décapage et reprise d'enrobés, calfeutrement porte métallique) et d'autres non réalisés (moins-value enduits intérieurs sur carroblic et bandes de redressement, moins-value sur clôture de chantier, bureau de chantier, vestiaires de chantier), un avenant au Lot « GO-Aménagements extérieurs » en moins-value d'un montant de **969.16 € HT**, soit **1 162.99 € TTC** est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 109 201.89 € HT.

Avec l'avenant 2 en moins-value, le nouveau montant est de **109 705.50 € HT**, soit **131 646.60 € TTC**.

Marché de base	109 201.89 € HT
Avenant n° 1	1 472.77 € HT
Avenant n°2	- 969.16 € HT
Nouveau montant du marché	109 705.50 € HT

MARCHE SINISTRE SALLE DE SPORT : ANNULATION DES PENALITES DE RETARD-DEPASSEMENT DELAIS D'EXECUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la salle de sport suite au sinistre ont été réceptionnés le 2 mai 2017.

Le chantier a été correctement suivi par les entreprises, sans contretemps ni arrêts intempestifs.

Toutefois, les délais d'exécution prévus au marché (article 4.1.1. du CCAP) étaient de 13 semaines, compris période de congés payés et non compris le mois de préparation de chantier.

L'ordre de service de démarrage des travaux pour toutes les entreprises est indiqué au 24 octobre 2016. Ainsi, le chantier a représenté 27 semaines de travaux.

Compte tenu du fait que les délais d'exécution prévus au marché étaient manifestement trop courts pour l'ensemble des lots, que les entreprises ont travaillé dans des délais raisonnables et ont produit un résultat très satisfaisant, le conseil municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard mentionnées à l'article 4.3.1. du CCAP.

MARCHE RENOVATION-EXTENSION SUPERETTE : ANNULATION DES PENALITES DE RETARD-DEPASSEMENT DELAIS D'EXECUTION

Suite à l'appel à candidatures d'entreprises lancé dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la reconstruction et l'agrandissement de la supérette, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la proposition reçue pour le lot n°1.

Après étude au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation et étude du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise suivante :

➤ Lot n°1 : Démolition-Gros œuvre

ETS BOUVET de Combourtille (35)

39 016.10 € H.T.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du lot 1 du marché de la supérette avant confirmation du choix des autres lots du marché

QUESTIONS DIVERSES

Pour information, le recensement aura lieu sur Billé du 18 janvier au 17 février 2018. 2 agents recenseurs devront être recrutés par la commune (nécessité de se libérer du temps en soirée et les we).

Délégation du service public d'assainissement de la commune : la remise des offres aura lieu le vendredi 15 septembre avant 12h.

L'ouverture des offres se fera le 19 septembre 2017 à 19h en présence de la commission qui sera également convoquée le vendredi 29 septembre à 14h pour l'approbation du rapport d'analyse des offres.

Bilan Argent de poche 2017 : 14 jeunes ont participé cette année à l'opération argent de poche principalement sur le mois de juillet. 50 missions ont été effectuées pour un coût communal de 750 €.

Terrain de football : M. VACHER, conseiller, informe la municipalité de problèmes d'éclairage du terrain de football. Un électricien sera mandaté par la commune pour procéder aux réparations nécessaires.

Vestiaires de football : L'inauguration des vestiaires de football aura lieu le 25 novembre 2017 avec animation d'associations sportives.

La Commission bâtiment se réunira le 21 septembre à 18h30 pour choisir le mobilier et préparer les invitations à l'inauguration.

Ancien Presbytère : Le conseil décide de fixer le prix de vente de l'ancien Presbytère à 47 000 € (hors frais divers). L'avis des domaines n'est plus obligatoire depuis le 1er janvier 2017 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Chaudière bois site Pôle enfance : La chaudière bois du Pôle enfance a vocation aujourd'hui en période hivernale à fournir chauffage et eau chaude aux bâtiments.

En été, elle fournit uniquement de l'eau chaude au Pôle enfance et à la salle de fêtes. Cet emploi limité n'est pas adapté à sa capacité, engendrant surcoût, consommation non justifiée, maintenance plus importante et vieillissement prématuré de la chaudière.

Le pays de Fougères propose, à titre d'économie d'énergie, de procéder à l'acquisition d'un ballon d'eau chaude (200 litres) pour utilisation au Pôle enfance en période estivale (la salle des fêtes bénéficiant quant à elle déjà d'une chaudière gaz pour l'eau chaude non utilisée depuis le raccordement à la chaudière bois).

Tarifs salle des fêtes 2018 : la commission bâtiment se réunira le jeudi 28 septembre à 18h30 pour fixer les nouveaux tarifs de la salle polyvalente avant présentation au prochain conseil municipal du 12 octobre.

La séance est levée à 23h00

Prochain conseil : le jeudi 12 octobre 2017 à 20h30